Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/la-denonciation-des-totalitarismes

dans le journal "Bastille République Nation"

la dénonciation des totalitarismes comme justification du nazisme

- Idées - Histoire du communisme -

Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2009



Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

article reprenant le commentaire de Pierre Lévy d'un dossier paru dans le journal "Bastille-République-Nations",

8 rue du faubourg Poissonnière,

75010 Paris

Ce dossier illustre que l'anticommunisme est toujours et partout l'antichambre du nazisme.

Condamnée par la Cour de Strasbourg en juillet 2008, la Lettonie a fait appel du jugement qui avait donné raison à un ancien combattant antinazi poursuivi et emprisonné pour son engagement parmi les partisans rouges. Si les dirigeants de ce pays réussissaient à faire inverser le verdict de première instance, la voie serait officiellement ouverte à une réécriture de l'Histoire, et notamment du rôle de l'URSS dans la victoire contre l'Allemagne nazie. A cet effet, ils multiplient les pressions sur le président de la Cour. Trois juristes français s'en émeuvent.

retour aux sources

L'activisme des dirigeants baltes en vue d'une réécriture de l'Histoire n'est plus à démontrer. En Lituanie, Estonie et Lettonie, livres d'école, commémorations, et poursuites judiciaires pointent du doigt l'ex-Union soviétique comme agresseur, occupant, voire puissance génocidaire, tandis que des anciens nazis sont honorés et loués.

Jusqu'à présent, les gouvernements des pays de l'ouest européen faisaient mine de ne rien voir. Pendant le demi-siècle qui a suivi la Libération - même au plus fort de la guerre froide - nul n'avait osé officiellement mettre en cause le rôle des puissances alliées, dont évidemment l'URSS, dans l'écrasement du nazisme.

Le verdict attendu de la Cour européenne des droits de l'Homme sur l'« affaire Kononov » pourrait bien marquer la fin de cette époque sur le plan juridico-symbolique. Si les juges de Strasbourg inversaient l'arrêt rendu en première instance et acceptaient qu'un homme soit condamné pour « crime de guerre » au motif d'un acte de résistance contre l'Allemagne hitlérienne, l'onde de choc serait naturellement politique. C'est l'objectif des autorités de Riga. Or celles-ci trouvent désormais des soutiens.

C'est ainsi que le 2 avril dernier, le Parlement européen votait une résolution mettant dans le même sac les « totalitarismes » en dressant le parallèle entre Allemagne nazie et Union soviétique par l'évocation du *« double héritage en matière de dictature »*. Il demandait dans la foulée que le 23 août soit consacré à la mémoire *« des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires »*, par référence à l'anniversaire du Pacte germano-soviétique de 1939.

Copyright © Le Vénissian

Dans leurs considérants, les eurodéputés affirmaient que *« dès l'origine, l'intégration européenne a été une réponse »* aux dits totalitarismes. Ce retour aux sources a au moins le mérite de rappeler que l'Union européenne est née de, dans, et par la guerre froide.

Et qu'elle a bien envie de renouer ouvertement avec ces racines, qui plus est sur un champ d'action planétaire : *« l'Union a la responsabilité particulière de promouvoir et de préserver la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'état de droit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire »*, martelait ainsi la résolution. Alors que se mettent en place des forces militaires européennes d'intervention extérieure, ce rapprochement, dans un même texte, entre révisionnisme historique et activisme prosélyte a l'immense mérite d'éclairer certaines motivations.

PL



A Riga, le « musée de l'occupation » montre notamment cette image prise en 1941 lors de l'entrée des troupes nazies en Lettonie,
avec cette simple légende : « après une armée d'horreur, l'armée
allemande est accueillie en libératrice »

tout est dit... on commence par communisme et nazisme sont deux totalitarismes, et on finit par honorer les nazis et condamner les résistants !

Copyright © Le Vénissian